

Données sylvicoles et culturelles

Structure du peuplement

La structure se réfère à ce que l'on peut constater objectivement quant à la répartition dans l'espace des éléments constitutifs du peuplement, considéré du point de vue du mode de régénération, de l'uniformité des âges ou des dimensions, de l'existence d'un ou plusieurs étages de cimes.

La structure fait l'objet d'un classement au sein de 9 types (11 types depuis le début du 2e cycle) qui ont été conventionnellement identifiés en raison non seulement de leur intérêt en matière sylvicole mais aussi de la facilité avec laquelle les opérateurs peuvent les discriminer. Le choix du type est réalisé sur base d'une évaluation visuelle du peuplement dans un rayon de 36 m autour du centre de l'U.E.

Plantation

Premier stade de développement de la futaie à un étage.

Elle regroupe tous les peuplements dont l'étage unique est constitué de sujets issus de graines installés artificiellement et dont la circonférence n'atteint pas le seuil de mesure, soit 20 cm à 1,50 m au-dessus du sol.



Régénération naturelle seule

Elle est formée de tiges installées naturellement n'atteignant pas le seuil de 20 cm de circonférence à 1,50 m et qui ne se développent pas sous le couvert d'un peuplement adulte



Jeune futaie

Stade de développement intermédiaire entre la plantation et la futaie adulte. Par convention, elle comprend un étage constitué d'arbres dont la circonférence moyenne est comprise entre 20 cm (seuil de mesure) et 70 cm en résineux et 90 cm en feuillus.



Futaie à 1 étage

Le mode de régénération est le semis (régénération naturelle) ou la plantation (régénération artificielle). Tous les arbres ou brins constituant la futaie sont en principe francs de pied, mais certains d'entre eux peuvent, à l'origine, être issus d'un griffage massif dans du taillis ou du taillis sous futaie (futaie sur souche). La futaie à un étage est théoriquement constituée d'arbres appartenant à une ou plusieurs essences dont les âges et/ou les dimensions (en grosseur et hauteur) sont pratiquement identiques. Conventionnellement,



sont considérées comme futaies à un étage toutes les futaies dont la circonférence

moyenne à 1,5 m des arbres recensés est supérieure à 70 cm en résineux et à 90 cm en feuillus.

Futaie à 2 étages

La futaie compte deux étages dont chacun répond à la définition donnée précédemment pour la futaie à un seul étage (le second étage peut toutefois présenter une circonférence moyenne inférieure à 70 cm). Chacun reste distinct de l'autre jusqu'à l'exploitation de l'étage dominant, moment où le peuplement dominé prend le relais et forme alors une futaie à un étage.

Généralement, le sous-étage est introduit par plantation ; un cas typique est constitué par la pineraie

sous-étagée en épicéa ou en hêtre.

Cependant, lorsque le sous-étage est âgé, il peut « rattraper » l'étage dominant en termes de hauteur, voire de grosseur. Un tel peuplement est classé comme futaie à un étage.



On range dans cette rubrique des structures plus difficiles à identifier de manière nette : peuplements résineux (pineraies essentiellement) et peupleraies sous-étagés avec du taillis (rejets abondants de souches de feuillus).

On y trouve également des peuplements résineux sous-étagés en feuillus (bouleaux, chênes) issus d'un griffage massif dans le taillis et parmi lesquels on

trouve encore des cépées vigoureuses de taillis composant en quelque sorte un troisième étage.



Les deux étages ne sont pas forcément l'un au-dessus de l'autre. Un vide dans le premier étage peut être complété par le deuxième étage et inversement.

Futaie irrégulière

Par définition, la futaie jardinée est constituée d'arbres d'âges divers dont les dimensions en grosseur et en hauteur ne peuvent se régulariser avec le temps.

Le jardinage par pieds ou par petits groupes est rare en Wallonie, mais beaucoup de forêts publiques sont traitées de façon à constituer dans le futur des futaies d'âges multiples éventuellement mélangées sur base de grands groupes.

Eu égard à l'échelle ponctuelle de réalisation des U.E., une telle structure est difficile à diagnostiquer. En conséquence sont uniquement classées dans cette rubrique les différentes U.E. situées en futaies irrégulières, jardinées ou d'allure jardinatoire par pied ou par bouquet. Les autres futaies constituées de grands groupes sont versées dans la structure « futaie à un étage » bien qu'elles en soient des cas particuliers.



Taillis sous futaie

Le taillis sous futaie est constitué d'un étage supérieur composé d'arbres de futaie (dénommés "réserves") et d'un étage inférieur constitué de brins de taillis issus de rejets de souches et de drageons.

Pour être versé dans cette rubrique, un peuplement doit comporter des réserves isolées et un taillis encore vigoureux.

Dans le cas où la futaie devient plus dense et où le taillis se réduit à l'état de souille, on considère que l'on se trouve en présence d'une futaie sur taillis. Il n'est pas exclu que l'étage supérieur du taillis sous futaie comporte des résineux, soit issus de la régénération



naturelle de massifs voisins, soit introduits pour enrichir le peuplement ou créer des remises pour le gibier.

Futaie sur taillis

La plupart des **taillis sous futaie** de la forêt wallonne sont en cours de conversion vers la futaie. Cette conversion s'étale sur plusieurs décennies et selon les endroits, se trouve à divers stades de son évolution, intermédiaires entre le taillis sous futaie classique et la futaie. L'inventaire ne peut que "saisir" le processus au moment de l'installation de l'U.E.

La structure **futaie sur taillis** a été créée pour ces situations transitoires caractérisées par un taillis très clair et une futaie en cours de constitution.



Taillis simple

Le taillis simple est une structure à un seul étage constituée de rejets de souches et/ou de drageons avec éventuellement quelques rares tiges issues de semis.

Les taillis conservés au-delà de la révolution généralement admise sont toujours considérés comme taillis. Par contre, ceux dont la conversion est en cours ou terminée sont à ranger dans la structure jeune futaie.



Peuplement linéaire

Ce type de structure a été créé au début du 2e cycle.

Bande boisée, d'origine naturelle, semi-naturelle ou artificielle (plantation d'une ou plusieurs rangées d'arbres), de largeur inférieure à 9 m et de longueur supérieure à 36 m. La bande boisée et les éventuelles autres zones forestières qui lui sont adjacentes doivent couvrir au moins 10 ares. Si ce n'est pas le cas, on considère que l'on se trouve « hors-forêt ».

Coupe à blanc

Ce type de structure a été créé au début du 2^e cycle.

Terrain déboisé suite à l'exploitation de la totalité des arbres. Après 4 ans, un délai jugé « normal » entre la coupe et le reboisement, si le terrain n'a pas été reboisé (naturellement ou artificiellement), il est considéré comme une autre affectation. Synonymes : coupe rase, blanc-étoc, mise à blanc (MAB).

